

SOMMAIRE

Remerciements

Introduction

Première partie : Sélection des Communes autour du CEA

- I. Le plan particulier d'intervention
- II. Situation touristique
 - A. Caractéristiques internes des communes
 - B. Accueil des touristes
 - C. Sites à visiter
 - D. Evènements

Deuxième partie : Les entretiens

- I. Entretiens avec les professionnels du tourisme
 - A. Le questionnaire
 - B. Les réponses des professionnels
- II. Entretiens avec les élus
 - A. Le questionnaire
 - B. Les réponses des élus

Troisième partie : La comparaison

- I. Les communes de comparaison
 - A. Présentation des communes
 - B. Accueil des touristes
- II. Le parallèle

Conclusion

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier le Président de la SEIVA, Monsieur Eric FINOT pour avoir accepté de m'accueillir au sein de la structure.

De même, je souhaite remercier DUPAQUIER Josie, secrétaire à la SEIVA, pour son accueil et sa sympathie.

Je remercie également Catherine SAUT, chargée de mission à la SEIVA, qui a accepté de partager son bureau avec moi durant ces 10 semaines et dont les conseils et la disponibilité ne m'ont pas fait défaut.

Je porte également une gratitude particulière à Monsieur Jean Claude NIEPCE, professeur à l'Université de Bourgogne, pour sa gentillesse et ses conseils et qui a toujours répondu présent lorsque j'avais besoin de lui.

Enfin, je souhaite remercier toutes les personnes (les maires, les gérants des hôtels, des restaurants, des gîtes et des chambres d'hôtes) que j'ai contacté et qui ont accepté de me consacrer du temps et de répondre à mes questions.

Pour terminer, je souhaiterais remercier Monsieur Alain CAIGNOL qui m'a permis d'intégrer ce stage et de trouver ce thème.

INTRODUCTION

De par son ampleur et son caractère particulier, l'implantation du CEA Valduc suscite de nombreux intérêts dans différents domaines.

Les débuts de l'industrie nucléaire en France ont été marqués par la création en 1945 du Commissariat à l'Energie Atomique qui apparaît comme un acteur principal tant au niveau industriel que de la recherche dans les secteurs nucléaire, civil et militaire. Ainsi, au fil des années, le CEA a étendu ses activités et s'est filialisé en créant de nombreux établissements, chacun s'occupant d'un domaine différent. Au total, dix centres seront créés.

Le centre de Valduc a été créé en 1957. Celui-ci est situé en plein cœur de la Bourgogne à 45 kilomètres au Nord Ouest de Dijon, sur la commune de Salives.

Ce centre emploie environ 1000 salariés et travaille avec 300 salariés d'entreprises sous traitantes.

Le centre Valduc travaille pour la Direction des Applications Militaires (DAM) du CEA.

Il apparaît comme un acteur essentiel de la force de dissuasion française.

En effet, ce centre est chargé de réaliser et de maintenir en condition opérationnelle les composantes nucléaires des armes de la force de dissuasion et de démanteler les armes retirées du service.

Afin de répondre aux interrogations de la population sur l'impact des activités de ce centre, la SEIVA (Structure d'échange et d'information sur Valduc) a été créée.

En effet, en 1995, la CRIIRAD (Centre de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité) a effectué, à la demande du Conseil Général de la Côte d'Or, des analyses afin de mesurer la quantité de tritium présente dans les eaux proches du centre nucléaire. Ces analyses ont révélé au grand public la présence de marquage radioactif autour du centre.

Ces révélations ont eu pour conséquence l'émergence de rumeurs et l'apparition croissante de manifestations antinucléaires.

Ainsi, afin de rassurer la population et de faire preuve de plus de transparence vis à vis du centre, le préfet Jacques Barel et le directeur du centre de Valduc, Alain Gourod, ont décidé de créer la SEIVA en 1996.

La SEIVA est une association à l'image des Commissions Locales d'Information (CLI), structures qui existent aux abords de toute installation nucléaire civile.

Elle est principalement financée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et le Conseil Général de Côte d'Or. Le Conseil Régional de Bourgogne finance également des opérations ponctuelles.

C'est pourquoi, même si cette association travaille en collaboration avec le CEA de Valduc elle se veut objective puisqu'elle est financièrement indépendante du centre.

La SEIVA est un lieu d'échange regroupant différentes personnalités et sensibilités telles les Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général, des parlementaires, des conseillers généraux, des maires, des personnes qualifiées, des personnes du monde associatif et scientifique.

La SEIVA a pour objectif de communiquer des informations concernant l'impact du centre sur l'environnement, sur la recherche et sur l'économie locale.

La région autour du CEA Valduc se caractérise par une forte présence de bois et une faible densité de population.

De par la présence de ce centre, dont les activités sont classées secret défense, les déplacements des habitants et, par conséquent des touristes ne sont pas totalement libres.

Le tourisme est le fait de voyager ou de parcourir un lieu autre que celui où l'on vit habituellement. Ainsi, il désigne toutes personnes en déplacement, hors de leur résidence, pour une durée d'au moins 24 heures (ou une nuit) et de 4 mois au plus. Les motifs de ce déplacement peuvent être liés à la santé, à des missions ou réunions personnelles ou professionnelles, au loisir, à la culture...

Désormais, le tourisme englobe l'ensemble des activités économiques auxquelles une personne fait appel au cours d'un déplacement inhabituel. Ainsi, ces activités peuvent concerner les transports, les hôtels, les restaurants, les musées, les salles de spectacles, les chambres d'hôtes...

Cette pratique a donné naissance à une véritable industrie lorsque les classes moyennes des pays occidentaux ont pu commencer à voyager et lorsque les progrès en matière de transport ont permis de faciliter les déplacements.

Les activités du CEA peuvent effrayer d'éventuels touristes. En effet, depuis Tchernobyl, tout ce qui touche au nucléaire est sujet à de vifs débats et une certaine peur auprès de la population.

En l'espèce, la présence de panneaux interdisant de stationner et de photographier le long de la route, les rondes de gendarmerie effectuées autour du site, les zones dont l'accès est très surveillé peuvent alimenter cette frayeur.

Au cours de mon stage la question a donc été de savoir si la présence de ce centre, dont les activités sont soumises au secret défense, avait ou non des répercussions sur les activités touristiques des communes alentours ? Sa présence est-elle un frein à l'activité touristique de cette région ?

Afin d'étudier l'impact du CEA Valduc sur les activités touristiques de la région où il est implanté, une sélection des communes a été nécessaire. En effet, certaines communes, de par leur proximité au site, sont soumises à des contraintes spécifiques, différentes de celles des communes plus éloignées (première partie). Puis, au travers de questionnaires types utilisés en entretiens individuels auprès de professionnels du tourisme et d'élus, nous analyserons l'impact de la présence de ce centre sur la fréquentation touristique de ces Communes (deuxième partie). Enfin, cette fréquentation sera comparée à celle d'autres communes, éloignées du site, mais possédant des caractéristiques démographiques et environnementales similaires (troisième partie).

PREMIERE PARTIE :

Sélection des Communes autour du CEA

Le CEA de Valduc est identifié comme un point sensible national. Ainsi, l'Etat impose une surveillance rigoureuse et continue. En cas d'accident, le plan particulier d'intervention (PPI) permet d'assurer la protection des populations dans un périmètre donné. Ainsi, au quotidien, des actions de surveillance et d'information sont menées dans les communes incluses dans ce périmètre. De même, en cas d'accident sur le site, le rayon défini par le PPI (6 kilomètres) permet de mettre en place une intervention cohérente et efficace dans le but de protéger les populations. Par conséquent, les communes autour de Valduc ont, du fait de sa présence, un statut particulier par rapport aux autres communes proches ou plus éloignées.

I. Le plan particulier d'intervention

Ce centre effectue des missions classées secret défense. Ainsi, ce site est contrôlé 24 heures sur 24 par deux équipes d'environ quatre personnes.

Les agents chargés de la surveillance du site appartiennent au peloton de surveillance de Valduc (PSV). Ils ont le statut de gendarmes mobiles et sont rattachés à la gendarmerie de Dijon.

Afin d'obtenir une meilleure efficacité, ces agents travaillent en collaboration avec d'autres services et notamment avec les services médicaux tels que les Sapeurs Pompiers ou le SAMU. De plus, nous pouvons noter l'existence de plusieurs caméras et un contrôle rigoureux par les services compétents de l'identité des personnes extérieures.

De même, la réglementation européenne, nationale et les directives internes du CEA imposent de nombreuses exigences en matière de sécurité des populations aux préfets et aux industriels. En effet, lorsqu'une installation est classée à risque, il existe une série de mesures à mettre en œuvre en cas d'accident grave pouvant dépasser les limites du site, dont le plan particulier d'intervention (PPI).

Ainsi, le 29 Août 1997, un tel plan a été mis en place sur le site de Valduc et est régulièrement remis à jour depuis.

Ce PPI est déclenché lorsqu'un accident grave survient au sein du CEA et menace l'extérieur du site. Il peut notamment être déclenché en cas d'incendie, de séisme, d'erreur de manipulation ou de rejet de particules radioactives.

Il est mis en œuvre par le préfet et a pour but de définir les dispositions à prendre pour la protection des populations et l'organisation opérationnelle à mettre en place en cas d'accident radiologique susceptible d'engendrer un risque pour la population et l'environnement avoisinant le site.

Des périmètres sont pris en compte pour l'élaboration du PPI autour du site nucléaire de Valduc. Ils définissent des zones théoriques dans lesquelles peuvent être préconisées des actions de protection de la population. Leurs rayons découlent des études de danger avalisées par l'autorité de sûreté et tiennent compte des caractéristiques démographiques et environnementales locales.

Ainsi, ce sont les communes voisines du centre dans un périmètre de 6 kilomètres autour des installations nucléaires qui sont concernées. Il s'agit des communes de Léry, Salives, Echalot, Poiseul la Grange, Le Meix, Moloy, Frénois et Lamargelle (Annexe 1).

Il est important de noter qu'au delà de ce périmètre les actions visant la sécurité des habitants n'ont pas lieu.

En cas d'accident, les maires des communes précitées sont régulièrement informés par le préfet ou son représentant de l'évolution de la situation.

Lorsque le PPI est déclenché, les populations concernées sont invitées à appliquer rapidement les consignes de sécurité.

Concrètement, une sirène a été installée et est immédiatement déclenchée par le directeur du centre en cas d'accident.

France Inter Grande Ondes (162 Khz) émet des messages des pouvoirs publics afin d'informer les habitants sur la nature du danger et sur son évolution.

La mise à l'abri consiste à gagner au plus tôt un bâtiment en dur, à fermer les portes et les fenêtres et à interrompre les ventilations mécaniques.

Cette mise à l'abri doit être une action réflexe des personnes qui entendent la sirène d'où l'importance d'informer les populations.

Enfin, afin d'avertir les habitants de la fin du danger, la sirène émet un son continu de trente secondes.

La levée du PPI est décidée par le préfet après concertation avec les autorités nationales.

De par ses activités, le centre de Valduc fait l'objet d'une surveillance particulière qui s'étend également sur les communes qui l'entourent. En effet, quotidiennement, des gendarmes effectuent des rondes, des consignes spécifiques sont données aux habitants lorsque les sirènes se déclenchent et un blocage des routes a lieu jusqu'à ce que le danger soit totalement écarté.

II. Situation touristique

La région sur laquelle le CEA est implanté se caractérise par une faible densité de population, une population rurale et une forte présence de bois. Pour autant, les activités liées au tourisme ne sont pas inexistantes. En effet, de nombreux établissements proposent d'accueillir, de restaurer, de loger et de divertir les personnes en déplacement sur ce territoire. De même, des animations sont proposées et des sites sont à visiter.

A. Caractéristiques internes des Communes

COMMUNE	MAIRE	NB D'HABITANTS	DISTANCE DU SITE
Léry	BURILLE Catherine	235	3,5 Km
Salives	HOUPERT Alain	232	5,5 Km
Moloy	FREQUELIN Michaël	223	6 Km
Lamargelle	HIERHOLZER Marc	164	5,5 Km
Echalot	TUPIN Marc	98	4,5 Km
Poiseul la Grange	GARNIER	70	5 Km
Frénois	COLSON Bégnine	65	5,5 Km
Le Meix	PITRE Bernard	51	5,5 Km

Au total, la région étudiée compte 1138 habitants. Les communes sont situées à environ 30 kilomètres d'Is sur tille. Cette ville a une population d'environ 4000 habitants.

B. Accueil des touristes

COMMUNE	ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL	TARIFS
Echalot	Chambres d'hôtes BONNEFOY Rita	3 chambres d'hôtes et 2 gîtes soit 15 personnes	Chambres : 30 € pour 1 personne 40 € pour 2 personnes 50 € pour 3 personnes Repas : 17€
Salives	Chambres d'hôtes MILLIERE	4 chambres soit 12 personnes	Chambres : 39 € pour 1 personne 45 € pour 2 personnes 61 € pour 3 personnes Repas : 16 €
Salives	Ferme auberge RAMAGET Simone	50 couverts 5 chambres soit 13 personnes	Chambres : 30 € pour 1 personne 50 € pour 2 personnes Repas : de 17 € à 30 €
Léry	Hôtel Restaurant La Roussotte	70 couverts 9 chambres soit 18 personnes	Menus à 29 € et 32 € Chambres double : 46 € Chambres triple : 58 € Petit déjeuner : 7 € Soirée étape : 55 € ½ pension (4 nuits) : 50 €
Moloy	Hôtel Restaurant Hôtel de l'Ecrevisse	18 couverts 16 chambres soit 32 personnes	Chambres : de 30 € à 35 €
Salives	Restaurant Le Séraphin	Salle de réunions : 40 à 50 personnes Salon : 8 personnes Salle : 24 personnes	Menu du jour : 12 € Menu gastronomique : 22 € Menu brasserie : 20 €
Salives	Gîte d'étape	6 chambres soit 18 personnes	
Lamargelle	Restaurant L'auberge du cheval blanc		

C. Sites à visiter

Les communes autour du CEA possèdent des monuments à visiter :

- Sabots de Vénus (Natura 2000) : Présente aux alentours de Moloy et Lamargelle, cette fleur est une orchidée terrestre très rare et protégée. Des visites sont organisées durant un mois chaque année afin de découvrir cette espèce.

- Prieuré : à Léry
- Lavoirs
- Domaine de la ronde de l'île : parcours de pêche entre Dienay et Molo
- Salives : ce village moyenâgeux est ceinturé de remparts et de tourelles du XIIIème et XIVème siècle. De même, le donjon du XIème siècle est un emblème de ce petit village.



Remparts de Salives



Sabot de Vénus

D. Evènements

Les communes étudiées possèdent des infrastructures pour accueillir du public :

- *Golf* : à Salives un terrain de golf de 26 hectares et de 9 trous permet la pratique de ce sport pour des joueurs de tous niveaux.
- *Loisirs off road* : à Salives, ce club propose des stages, des initiations et des randonnées en quad, en 4×4 et en moto.
- *Le Sacriba* : à Salives, ce centre de vacances
- *L'Abreuvoir* : à Salives, cette salle de spectacle de 240 places est ouverte de Septembre à Juin et propose diverses représentations cinématographique, théâtrale, musicale et des lectures de contes.

De même, elles organisent des évènements pour dynamiser et attirer du monde :

- *Marché de Noël* : tous les ans, pendant un week-end, des artisans et des commerçants viennent exposer leurs produits. Cette année, cette manifestation avait lieu à Lamargelle.
- *Marché* : De Mai à Septembre, le dernier dimanche de chaque mois, la commune de Lamargelle réunit plusieurs exposants.
- *Printemps des traits* : tous les deux ans, la commune de Salives organise une compétition entre différentes races françaises de chevaux et des démonstrations de labour, de débardage en forêt et des promenades en calèche sont proposées au public. A la fin de la compétition, le prix Buffon permet de récompenser la plus belle race.
- *Vide grenier* : tous les ans, à Salives, les particuliers peuvent venir vendre leurs anciennes affaires. Cette manifestation attire de nombreuses personnes.

DEUXIEME PARTIE :

Les entretiens

Afin de connaître l'impact du CEA Vaduc sur le tourisme des communes aux alentours, j'ai souhaité interroger des professionnels et des élus. Pour se faire, j'ai tout d'abord recherché leurs numéros de téléphone sur l'annuaire, sur Internet et parmi les contacts de la SEIVA. J'ai ensuite élaboré des questionnaires pour chaque catégorie de personnes rencontrées. Puis j'ai pris contact avec eux par téléphone afin de les rencontrer.

I. Entretiens avec les professionnels du tourisme

Durant mon stage, j'ai rencontré des gérants d'hôtels, de restaurants, de chambres d'hôtes et de gîtes des communes autour du CEA. En effet, par définition, ce sont dans ces établissements que les personnes en déplacement pour des raisons professionnelles, professionnelles ou culturelles sont amenées à se rendre afin de se loger ou de se restaurer. Ces professionnels ont donc un contact direct avec les personnes qu'ils accueillent dans leur établissement et sont, par conséquent, les plus concernés par la fréquentation touristique de leur commune.

A. Le questionnaire

La région où le CEA est implanté est caractérisée par une faible densité de population et une importance superficielle de bois. A partir de cette généralité, j'ai voulu m'intéresser aux motivations des personnes qui viennent en déplacements dans ces communes, à leur provenance et à la durée de leur séjour. De même, j'ai voulu chercher à savoir si les professionnels du tourisme mettaient en avant leur différence, du fait de la présence du CEA ou si, au contraire ils l'occultaient. Enfin, une dernière question ouverte a permis à chaque personne de me donner son ressenti sur l'impact de la présence du site dans l'économie de leurs établissements, de me relater d'éventuelles anecdotes.

Question n°1 : Depuis combien de temps avez-vous ouvert votre établissement ?

Question n°2 : Connaissez-vous la provenance de vos clients ?

Question n°3 : Avez-vous des périodes de fortes affluences ? Pendant ces périodes, combien recevez-vous de personnes en moyenne ?

Question n°4 : Est-ce que la présence du CEA vous oblige à faire davantage d'efforts en matière de publicité afin d'attirer des clients ? Si oui, comment procédez-vous ?

Question n°5 : Travaillez-vous en partenariat avec Valduc afin d'accueillir les personnes qu'ils emploient et/ou reçoivent ?

Question n°6 : Les clients venus pour visiter la région connaissent-ils les activités du centre ?

Question n°7 : Parlez-vous à vos clients du plan particulier d'intervention ?

Question n°8 : Selon vous, est-ce que la présence du CEA a un impact positif, négatif ou nul sur le tourisme de votre région ?

B. Les réponses des professionnels

Question n°1 :

Les établissements dans lesquels j'ai pu me rendre sont ouverts depuis 10 à 50 ans. Par conséquent, les avis que j'ai pu récolter concerne différentes générations de clientèle.

Question n°2 :

D'après les réponses qui m'ont été apportées, il apparaît clairement que la provenance des clients dépend de la saison et de la période.

En effet, durant les mois d'été, de Juin à Août, et les week-ends, les personnes qui se rendent dans la région sont généralement des touristes de passage. Ils ne restent dans les établissements d'accueil touristique que pour une ou deux nuits. Ce sont des personnes qui vivent habituellement en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Belgique ou dans le Nord de la France.

Durant les mois d'hiver et en semaine, ces établissements accueillent souvent des personnes venues pour une mission ou un chantier sur le CEA. Par conséquent, la durée de leur séjour varie en fonction de la durée de leur mission.

Enfin, cette région attire également des touristes adeptes d'activités sportives telles que la chasse, la randonnée, le vélo ou la moto. Dans ce dernier cas, leur séjour dure en moyenne 2 ou 3 jours.

Question n°3 :

La plupart des établissements ne connaissent pas réellement de périodes de fortes affluences de façon régulière. Toutefois, pour un grand nombre, il leur est déjà arrivé de devoir refuser des réservations car ils avaient trop de monde.

Certains ferment leur établissement en même temps que le CEA ou en fonction des chantiers prévus.

Question n°4 :

Quelques gîtes, restaurants et chambres d'hôtes sont présents sur des guides touristiques tels que le guide du routard ou le Petit Futé. De même, certains figurent sur le site Internet des gîtes de France ou des restaurants.

Quelques établissements ont également installé des pancartes à l'entrée ou dans le village.

Mais pour tous, la meilleure publicité est le bouche à oreille. En effet, généralement les nouveaux clients qu'ils reçoivent ont entendu parler de leur établissement par d'autres et il

s'agit le plus souvent d'ouvriers ou de personnes qui sont déjà venus pour des chantiers ou des missions sur le CEA.

Ainsi, il m'est apparu que la présence du site ne les oblige pas à faire davantage d'efforts en matière de publicité puisque la plupart en font peu voire pas du tout.

La proximité à Valduc ne semble pas être un frein à la venue de clients.

Question n°5 :

Le CEA Valduc n'a établi aucun partenariat avec les établissements d'accueil de clients présents sur les communes autour du site. En règle générale, les clients contactent directement ces établissements, soit après avoir consulté un site Internet, soit parce qu'ils en ont déjà entendu parler par d'autres ouvriers. Ainsi, aucun tarif dégressif ou aucune priorité d'accueil n'est accordé aux agents venus en mission ou en chantiers sur le site.

Cependant, il arrive parfois que le CEA envoie certains ouvriers dans des établissements des Communes alentours, lorsque leurs chambres d'hôtes sont pleines.

Question n°6 :

Les clients venus pour visiter la région ou de passage ne connaissent généralement pas le CEA. De plus, malgré sa superficie de plusieurs hectares, très peu le voient, c'est pourquoi, très peu sont dérangés.

Au cours de mes entretiens, j'ai également pu constater que les gérants des établissements d'accueil des touristes ne parlent jamais du site sauf si leurs clients leur posent des questions.

Les personnes que j'ai rencontrées vivent toutes dans les Communes autour du CEA et ont des amis ou de la famille qui y travaille. Par conséquent, les activités du site ne leur sont pas étrangères et ne les inquiètent pas. Par conséquent, si leurs clients leur pose des questions, ils leur expliquent en étant rassurants.

Les panneaux interdisant de stationner et de photographier présents le long de la route les font sourire mais ne les effraient pas.

Aucun des établissements n'a jamais dû faire face à des annulations de réservations ou à des séjours écourtés à cause de la présence de Valduc.

Question n°7 :

Mise à part deux gérants d'établissements, tous connaissent le plan particulier d'intervention et savent ce qu'il faut faire si les sirènes se déclenchent. Cependant, seuls deux établissements ont une affiche du PPI car il n'y a aucune obligation en la matière.

Par conséquent, les touristes qui ne connaissent pas le site ne savent pas ce qu'il faut faire lorsque les sirènes se déclenchent.

Question n°8 :

Tout d'abord il apparaît que la présence du site a un impact positif sur l'économie des établissements accueillant des touristes. En effet, en hiver et la semaine, la majeure partie de leurs clients sont des agents venus effectuer une mission ou un chantier sur le CEA. Pour certains, ces agents représentent 40 à 50% de leur clientèle totale.

D'autre part, la présence du site ne semble pas faire fuir les touristes venus pour découvrir la région ou pour pratiquer une activité sportive puisque très peu d'annulation de réservation m'ont été relatées.

Certains gérants ont même évoqué que la présence de ce site est rassurante puisqu'il impose une surveillance continue par les gendarmes ce qui permet de dissuader les personnes mal intentionnées.

Au vu de ces entretiens, nous pouvons constater que de manière générale, l'implantation du CEA Valduc a un impact positif sur la fréquentation et sur l'économie de ces établissements. En effet, en hiver, très peu de touristes de passage sont présents dans la région et seuls les ouvriers ou les agents en chantier ou en mission sur le site viennent se loger, se restaurer, se divertir dans les gîtes, les hôtels, les restaurants, les chambres d'hôtes des communes alentours.

Toutefois, nous pouvons également considérer un certain point négatif. Effectivement, il apparaît que l'activité de ces professionnels du tourisme est fortement soumise aux décisions de chantiers prises par les responsables du site. Par conséquent, la fréquentation est aléatoire et peut être importante pendant une année et moins pendant une autre. Ainsi, cette irrégularité peut peut-être freiner les gérants de ces établissements à investir afin d'améliorer ou de diversifier l'accueil des touristes, autres que ceux venus pour des raisons professionnelles.

Pour autant, nous pouvons également souligner que de nouveaux établissements ce sont ouverts ces dernières années. En effet, des chambres d'hôtes sont installées à Salives depuis seulement 5 ans et un restaurant a été repris il y a 1 an dans la même commune. Ces nouvelles ouvertures montrent que la demande est présente.

Les chantiers décidés par le CEA y sont pour beaucoup puisque, durant les moi d'hiver et en semaine, la majorité des clients qui fréquentent ces établissements sont des ouvriers ou des agents en chantiers ou en mission sur le CEA.

Entre 2009 et 2017, le CEA a prévu de réaliser de nombreux travaux et près de 400 personnes sont attendues dans la région. Par conséquent, la région et les professionnels du tourisme vont accueillir beaucoup de personnes ce qui peut être positif pour leur économie.

II. Entretiens avec les élus des Communes

Afin d'avoir une vision globale et toujours dans un souci d'objectivité, j'ai également interrogé des élus des communes autour du CEA afin de connaître leur avis sur l'impact de ce site sur le tourisme de leur village. En effet, il apparaît que ces derniers ont à la fois un contact avec les populations, de par le fait qu'elles les ont choisies, mais également avec des personnes travaillant au CEA, de par leur fonction dans les communes.

A. Le questionnaire

Question n°1 : En matière de tourisme que propose votre Commune ?

Question n°2 : Est-ce que la présence du CEA Valduc vous oblige à accroître vos efforts en matière de publicité afin d'inciter les clients à venir ?

Question n°3 : Obligez-vous les gérants des établissements touristiques à informer leurs clients de la présence du CEA ?

Question n°4 : Avez-vous des accords avec le CEA pour accueillir les personnes qu'ils emploient et/ou reçoivent ?

Question n°5 : Avez-vous connaissance des travaux entrepris par Valduc ?

Question n°6 : Selon vous, est-ce que la présence du CEA a un impact sur le tourisme de votre Commune ? Si oui, cet impact est-il positif ou négatif ?

B. Les réponses des élus

Question n°1 :

Malgré la faible densité de population les maires des communes autour du CEA organisent diverses manifestations. Ainsi, des vides greniers, des marchés, des concours et des spectacles ont lieu plusieurs fois par an. Ces événements attirent des personnes venues de Dijon, d'Is sur tille, de Saint Seine l'Abbaye.

Question n°2 :

La présence du site n'apparaît pas comme un frein à la venue de touristes. Par conséquent, aucun effort supplémentaire n'est fait pour attirer du monde. Toutefois, la présence du site ne figure pas non plus sur les plaquettes publicitaires. Ainsi, à l'avance les personnes venues visiter la région n'ont pas connaissance de sa présence.

Question n°3 :

Aucune obligation n'est imposée aux gérants des établissements accueillant des clients. Ils peuvent choisir d'en parler ou non. Seuls les lieux publics tels que les salles des fêtes, les mairies ou les écoles ont l'obligation d'afficher la pancarte du plan particulier d'intervention.

Question n°4 :

Les maires des communes autour de Valduc n'ont aucun accord avec le CEA pour accueillir les personnes qu'ils emploient et/ou reçoivent. Ainsi, lorsqu'un chantier est prévu, chaque travailleur doit lui-même trouver où se loger pendant la durée du chantier.

Question n°5 :

C'est au cours de réunions ou d'Assemblées générales de la communauté, de commune, de la SEIVA que les maires prennent connaissance des chantiers prévus sur le site, de leur durée et du nombre de personnes qui vont y participer.

Question n°6 :

Comme les gérants des établissements accueillant des touristes, la plupart des maires ne pensent pas que la présence du centre soit un frein à la venue de clients. En effet, très peu de personnes connaissent ou voient le centre. Par conséquent, elles ne sont pas inquiètes. Toutefois, la présence du centre a quelques effets négatifs car il est parfois arrivé que des gens annulent leur réservation. Ainsi un groupe de vacances a déjà annulé une réservation à cause de la présence du centre. De même, un touriste allemand avait annulé sa réservation après avoir eu connaissance de sa présence. Enfin, une fois, un touriste a refusé d'acheter un poulet sur le marché car le site était à proximité.

Les élus des Communes autour du CEA rencontrent régulièrement les directeurs qui leur font part de chantiers prévus.

Le centre emploie près de 1000 salariés et certains habitent dans ces communes. Pour autant ce n'est pas la majorité puisque près de la moitié des salariés demeurent à Dijon.

De même, ce centre possède une maison d'hôte qui propose 19 chambres, un restaurant et une ferme ouverte à partir du mois d'Avril et pouvant accueillir 150 personnes. Par conséquent, les salariés des entreprises que sous traitent le CEA logent prioritairement sur le site et s'adresse aux établissements d'accueil des communes alentours ensuite.

Le CEA accorde également des subventions, en nature ou en numéraire, pour certaines manifestations sportive ou culturelle.

Aucun accord n'est établi entre le centre et les Communes autour pour accueillir les personnes qui interviennent. Par conséquent, lorsque des chantiers sont prévus les ouvriers doivent eux même chercher un endroit pour se loger et ne sont pas prioritaires sur les autres réservations. De même, lorsque des évènements sont organisés peu sont ceux qui pensent à mettre des affiches à l'intérieur du CEA.

Ainsi, pour éviter cette situation, il serait possible que le CEA s'associe avec les professionnels du tourisme ou les élus lorsque des grands chantiers sont prévus afin qu'ils accueillent et/ou reçoivent les personnes qu'ils emploient.

Des tarifs dégressifs ou des réservations prioritaires pourraient alors être accordés par les professionnels du tourisme pour loger et restaurer les salariés qui interviennent.

De même, un annuaire pourrait être créé et être distribué aux salariés des entreprises que Valduc sous traite pour réaliser des travaux.

Entre 2009 et 2017, le CEA a prévu de réaliser de nombreux travaux et près de 400 personnes sont attendues dans la région. Par conséquent, la région et les professionnels du tourisme vont accueillir beaucoup de personnes ce qui peut être positif pour leur économie.

TROISIEME PARTIE :

La comparaison

La région sur laquelle le CEA est implantée est une région à faible densité de population, une population rurale et une forte présence de bois. De même, les communes présentes dans le PPI sont soumises à des contraintes particulières. En effet, la présence du centre à proximité impose une surveillance continue autour du site et des consignes de sécurité sont à appliquer lorsque les sirènes se déclenchent pour signaler un accident sur le site. Ainsi, pour évaluer si ces contraintes ont un impact sur la fréquentation touristique de ces communes, il m'a semblé intéressant de comparer l'activité touristique de ces dernières à celle d'une autre région ayant des caractéristiques démographique, environnementale et des attraits touristiques similaires.

I. Le choix des communes de comparaison

Les communes présentes dans le PPI et qui entourent le site sont situées entre 15 et 30 kilomètres d'Is sur Tille. Cette petite ville compte un petit peu moins de 4000 habitants. Les écoles dont elles disposent permettent d'accueillir environ 1000 élèves.

Par conséquent, pour choisir la région de comparaison, j'ai tout d'abord voulu sélectionner une agglomération ayant des caractéristiques similaires à celles d'Is sur Tille du point de vue de sa population et de sa capacité d'accueil dans les établissements scolaires. En effet, des villes ayant une démographie et des infrastructures d'enseignements comparables offrent un dynamisme économique plus ou moins similaire.

Ainsi, la ville de Venarey-les-Laumes, avec sa population d'environ 3300 habitants et ses écoles pouvant accueillir environ 900 élèves répond à ces critères. En effet, tout comme Is sur Tille les établissements scolaires présents proposent un enseignement jusqu'au collège.

Ensuite, ma comparaison s'est portée sur des communes situées entre 10 et 40 kilomètres de Venarey-les Laumes.

Ces villages sont également caractérisés par une faible densité de population, une population rurale et une forte présence de bois. De même, j'ai pu dénombrer un nombre similaire d'établissements accueillant des clients.

Ainsi, ces communes sont très ressemblantes à celles du CEA du point de vue des offres touristiques, de la population et de l'environnement.

A. Présentation des communes

COMMUNE	MAIRE	NOMBRE D'HABITANTS
Thenissey	COLLARD Alain	115
Verrey sous Salmaise	CHAUDRON Jacky	310

Darcey	BURKHARDT Robert	305
Turcey	FEVRET Dominique	171
Boux sous Salmaise	MILLERAND Jean Pierre	142
Hauteroche	ANDRIOT Michel	83
Gissey sous Flavigny	GUENEAU Maurice Michel	100

Au total ces communes ont une population de 1266 habitants. Les villages ont une densité de population faible et une population rurale.

Cette région, fortement boisée, est très fréquentée par les adeptes de la chasse, de la cueillette et de la randonnée.

De plus, des centres équestres sont présents dans les communes de Thenissey et de Turcey. La plupart des inscrits sont des habitants des Communes alentours.

Le château de Thenissey organise des réceptions pour des mariages et des sorties en 4x4 et en quad.

Quelques vides greniers sont également organisés en Printemps.

B. Accueil des touristes

COMMUNES	ETABLISSEMENT	CAPACITE D'ACCUEIL	TARIF
Boux sous Salmaise	Gîte rural BELIN Yves et Brigitte	3 chambres soit 6 personnes	35 € par personne
Boux sous Salmaise	Gîte rural LACOMBE Serge	3 chambres soit 7 personnes	45 € par personne
Darcey	Gîte rural	4 chambres soit 8 personnes	65 € par personne
Hauteroche	Gîte rural	2 chambres soit 4 personnes	30 € par personne
Hauteroche	Gîte rural	2 chambres soit 4 personnes	32 € par personne
Turcey	Gîte rural	3 chambres soit 6 personnes	25 € par personne
Verrey sous Salmaise	Hôtel Restaurant Hôtel des voyageurs		
Darcey	Restaurant Le Zig Zag	84 couverts	Menu du jour à 11,50 €
Gissey sous Flavigny	Restaurant Pizz' Alésia	20 couverts	Pizzas de 6 à 10 €
Thenissey	Château de Thenissey	Grande réception (300 à 400 personnes)	A partir de 65 €

Nous pouvons constater que ces communes ont des capacités d'accueil de touristes similaires à celles des communes autour du CEA.

Les clients qui se rendent dans ces établissements sont essentiellement des personnes de passage dans la région, qui ne reste que une ou deux nuits. Cette clientèle de passage est présente dans la région durant les mois d'été, de Mai à Septembre.

De plus, ils accueillent de nombreux habitués adeptes de chasse, de pêche, de randonnée, de vélo, de moto ou de quad.

Quelques touristes étrangers sont également présents dans la région. Ces personnes viennent de Belgique, de Hollande, d'Allemagne ou de Suisse.

Ces établissements sont surtout fréquentés l'été, le week-end et pendant les vacances scolaires, les mois d'hiver sont plutôt calmes.

Beaucoup ferment leur établissement durant les mois d'hiver car leur activité est trop réduite pour être rentable.

II. Le parallèle

Le fait d'étudier la fréquentation touristique dans une région ayant des caractéristiques démographiques et environnementales similaires à celles où le CEA est implanté m'a permis d'évaluer de façon plus précise l'impact de ce centre sur l'économie et le tourisme.

Ainsi, il m'est apparu que la présence de ce centre était assez bénéfique aux communes qui l'entourent.

Les communes autour du CEA sont soumises à diverses contraintes. Ainsi, elles doivent respecter des consignes de sécurité lorsque les sirènes se déclenchent et les routes sont interdites d'accès. De même, des gendarmes effectuent des rondes 24 heures sur 24, des prélèvements ont lieu régulièrement pour contrôler le lait, l'herbe et l'eau, des panneaux interdisant de photographier et de stationner sont présents le long de la route et certaines zones de forêt font l'objet d'une surveillance stricte. Enfin, la présence du CEA Valduc, dont les activités sont classées secret défense et ont un rapport avec le nucléaire, peut effrayer certaines personnes.

Les communes qui m'ont permis de faire cette comparaison ne sont pas soumises à ces contraintes puisque aucun centre n'est à proximité. Pour autant, leur activité touristique est comparable. En effet, durant les mois d'hiver, la semaine et en dehors des vacances scolaires, la fréquentation touristique est moins importante que pendant les mois d'été ou les week-ends. Les touristes présents dans la région sont essentiellement des touristes de passage qui ne restent que pour une ou deux nuits ou des personnes adeptes de chasse, de pêche, de randonnée, de vélo ou de moto.

Cette constatation est moins marquée dans les communes entourant le CEA. Même si la fréquentation des établissements accueillant de la clientèle est moins importante en hiver qu'en été, cette différence est moins marquée.

En effet, la présence de Valduc oblige de nombreux ouvriers à se loger dans les Communes alentours puisque ce site travaille avec près de 300 salariés d'entreprises sous traitantes. Entre 2009 et 2017, plusieurs chantiers sont prévus et les directeurs du centre pensent employer près de 400 personnes pour ces travaux. Ainsi l'activité des professionnels du tourisme a de grandes chances de s'accroître.

De plus, selon la plupart des personnes que j'ai pu interroger très peu de touristes ne connaissent ou voient le centre et ce, malgré son importante superficie. Par conséquent, si les gérants des hôtels, des restaurants, des chambres d'hôtes ou des gîtes ne leur en parlent pas, beaucoup l'ignorent.

Ainsi, dans les communes à proximité de Venarey-les-Laumes, certains professionnels du tourisme doivent fermer leur établissement plusieurs semaines en hiver, les professionnels présents dans les communes autour du CEA ferme lorsque le centre est fermé lui aussi.

CONCLUSION

Suite à mes recherches, j'ai pu constater que les communes se caractérisaient par une faible densité de population, une population rurale et une forte présence de bois.

L'activité touristique n'est pas la principale source de recettes pour ces derniers. Pour autant cette activité n'est pas inexistante.

Les établissements accueillant des clients recensent généralement trois catégories de clientèle. Tout d'abord une clientèle de passage qui ne reste dans la région que pour une ou deux nuits avant de se diriger vers une autre destination. Puis, une clientèle adepte d'activités sportives telles que la chasse, la randonnée ou la moto. Ces clients sont le plus souvent des habitués et connaissent la région. Enfin, une clientèle en relation avec les activités du centre. Effectivement, le CEA travaille avec des entreprises sous traitantes à qui il confie des travaux ou des missions. Ainsi, les salariés de ces entreprises se logent et se restaurent dans les communes entourant le site, dans les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels ou des restaurants.

D'un point de vue générale, après avoir interrogé des professionnels du tourisme, des élus et effectué une comparaison avec une autre région, il m'est apparu que la présence du centre avait très peu voire pas de répercussions négatives sur la venue des touristes de passage ou sportif. En effet, très peu de clients ont connaissance de ce site et lorsqu'ils le voient, très peu sont inquiétés. Les gérants des hôtels, des restaurants, des gîtes et des chambres d'hôtes des communes étudiées vivent autour du centre et savent comment rassurer la clientèle. Les interdictions le long de la route les font plus rire que peur. Au cours de tous mes entretiens très peu d'anecdotes faisaient apparaître un aspect négatif.

Mais j'ai également pu constater que la présence du CEA avait des répercussions positives sur les activités des établissements touristiques. En effet, en hiver, la semaine et en dehors des vacances scolaires, la plupart des clients présents dans ces communes sont en relation avec ce site. Les nombreux chantiers entrepris par le centre nécessitent l'intervention d'ouvriers qui doivent se loger et se restaurer.

Au final, les contraintes qui pèsent sur les communes autour du site semblent être atténuées, du point de vue de la fréquentation touristique, par les activités et les chantiers qu'il effectue.

D'un point de vue professionnel, ce stage m'a permis d'avoir une autre vision du milieu professionnel. Ayant déjà travaillé dans des entreprises privées, j'ai pu ainsi découvrir le fonctionnement d'une association avec toutes ses difficultés.

De plus, habitant Dijon depuis plusieurs années, j'avais déjà entendu parler du CEA sans en connaître réellement la portée. Ainsi, j'ai pu en apprendre davantage sur ce site et ses activités.

D'un point de vue personnel, ce stage m'a permis d'apprendre à m'organiser seule, à effectuer des recherches à travers différentes sources, à trier les informations utiles.

La rencontre avec des personnalités différentes a été enrichissante. En effet, il m'a fallu m'adapter au caractère et aux opinions de chacun afin de rester la plus objective possible et d'obtenir les meilleures informations.

J'ai également du développer mon sens de l'argumentation afin que les gens s'intéressent à mon sujet et m'accorde du temps. En effet, certaines personnes que j'ai contacté ne percevaient pas l'intérêt de ma recherche et donc n'acceptaient pas de me répondre.

Enfin, la période du stage a parfois ralenti l'avancée de mes recherches puisque pendant les fêtes de fin d'année, très peu de personnes sont disponibles.